



# Guide pratique



Année Scolaire 2023-2024



Saint-Joseph  
**REIMS**



# GUIDE PRATIQUE 2023 - 2024

## ■ SOMMAIRE

### Table des matières

Généralités.....	2
Dates 2023 - 2024.....	7
Ecole – Classes maternelles .....	10
Ecole – Classes élémentaires.....	12
Collège.....	15
Lycée .....	18
Internat.....	23
Pastorale .....	26
Education physique et sportive.....	30
Association Sportive.....	32
Divers .....	34

**Accueil de l'établissement :** 177, rue des Capucins - CS 70005 – 51095 REIMS  
CEDEX

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Standard : **03 26 85 23 65** – Fax : 03 26 85 74 90

E-Mail : [info@saint-joseph.com](mailto:info@saint-joseph.com) – Site Internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

# Généralités

## Informations

Bienvenue aux nouveaux parents d'élèves !

Ce **guide pratique** a pour but de vous présenter le fonctionnement de l'établissement et de faciliter vos démarches.

Le bulletin d'informations de Saint-Joseph, intitulé « **SJR INFORMATIONS** », est envoyé par mail à tous les parents d'élèves au rythme de six fois par an (en septembre et avant chaque période de vacances scolaires). Le « SJR Infos » vient annoncer les événements, préciser les dates définitives et donner toutes les informations nécessaires à la scolarité de votre enfant.

Nous vous invitons également à consulter le **site internet de Saint-Joseph** : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com) qui propose une note hebdomadaire d'informations aux familles (feuille de semaine). Enfin, la publication semi-annuelle de l'établissement « le SOURIRE de REIMS » est remise à chaque famille en décembre et en juin. La revue présente ce que vivent les enfants au sein de l'établissement et fait le lien avec les anciens élèves.

## Contacts

### **Chef d'établissement coordinateur**

Olivier HAUTIER

[direction@saint-joseph.com](mailto:direction@saint-joseph.com)

Assistante de direction :

Odile POLLET

**03 26 85 74 95**

[pollet@saint-joseph.com](mailto:pollet@saint-joseph.com)

### **Adjointe en Pastorale Scolaire**

Anne COLSON

[pastoralelycee@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com)

### **Préfet du lycée**

Orélie MINGOLLA

[mingolla@saint-joseph.com](mailto:mingolla@saint-joseph.com)

Secrétaire

Vanessa PARCHAO

**03 26 85 74 93**

[lycee@saint-joseph.com](mailto:lycee@saint-joseph.com)

Adjoint, vie scolaire

Julien LAFAYE

**03 26 85 62 64**

[lafaye@saint-joseph.com](mailto:lafaye@saint-joseph.com)

Adjointe, responsable internat

Sandra COLAS

**06 32 64 89 30**

[colas@saint-joseph.com](mailto:colas@saint-joseph.com)

Adjoint, orientation, échanges internationaux  
salle ETAM

Wieslaw WENTA

[wenta@saint-joseph.com](mailto:wenta@saint-joseph.com)

### **Préfets du collège :**

Tiphanie LORAIN (6<sup>ème</sup>)

Natacha INGLARD (5<sup>ème</sup>)

Marie-Christine PACHECO (4<sup>ème</sup>)

Jean-Michel PRIMOT (3<sup>ème</sup>)

Secrétaire

Karine GRUNENBAUM

**03 26 85 74 94**

[grunenbaum@saint-joseph.com](mailto:grunenbaum@saint-joseph.com)

Vie scolaire

Laurent LAMBOT

[lambot@saint-joseph.com](mailto:lambot@saint-joseph.com)

Adjointe, responsable internat

Sandra COLAS

**06 32 64 89 30**

[colas@saint-joseph.com](mailto:colas@saint-joseph.com)

### **Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré** Anne GATINOIS

[gatinois@saint-joseph.com](mailto:gatinois@saint-joseph.com)

Secrétaire :

Jennifer TRONEL

**03 26 85 99 84**

[tronel@saint-joseph.com](mailto:tronel@saint-joseph.com)

Responsable de la vie scolaire : Sylvie DUCHENE

[duchene@saint-joseph.com](mailto:duchene@saint-joseph.com)

## Assurances

Une assurance scolaire est contractée par l'établissement auprès de **FIDES ASSURANCES - GENERALI**. Elle est valable pour tous les élèves inscrits et pour le personnel de l'établissement.

Cette assurance garantit :

- les dommages corporels d'origine accidentelle subis par les élèves et les dégâts matériels qui en résultent ;
- la responsabilité civile vis à vis des tiers.

Sont exclus de la garantie :

- le vol d'objets personnels (y compris véhicule) à l'intérieur de l'établissement ;
- les dégâts matériels résultant d'un accident non causé par un tiers (ceux-ci peuvent être pris en charge par l'assurance « responsabilité civile » de la famille).

Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours à l'adresse ci-dessus. Pour tout accident survenu dans l'établissement, c'est l'infirmierie qui se charge de faire la déclaration. Pour tout accident survenu hors de l'établissement, c'est à la famille de faire la déclaration.

Pour plus d'informations, s'adresser à Gladys NEYRINCK (infirmière)  
Tél. : 03 26 85 74 87

## Infirmierie

L'infirmierie est ouverte :

Lundi : 9h - 17h30

Mardi : 7h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h

Jeudi : 7h30 - 16h30

Vendredi : 7h30 - 16h

En cas d'incident, d'accident ou de maux survenant au sein de l'établissement, l'élève se rend à l'infirmierie, après passage à la vie scolaire, afin d'y recevoir les premiers soins. Nous rappelons que l'infirmierie ne peut pallier une impossibilité des parents de soigner leur enfant malade au départ de la maison, le matin. Si l'état de santé de l'élève ne permet pas de rester dans l'établissement pour suivre les cours, les parents, prévenus par l'infirmière, devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais. Ceci est valable pour les élèves internes également.

Aucun élève ne peut, de par la loi, introduire dans l'établissement des médicaments sans en avoir informé l'infirmière. Les médicaments ainsi que le double de l'ordonnance doivent être déposés à l'infirmierie et l'élève s'y rendra pour suivre son traitement.

Infirmière : Gladys NEYRINCK – Tél. : 03 26 85 74 87

## Restauration

En maternelle et en 11<sup>ème</sup>, le déjeuner est servi à table, à 11h40, dans une salle réservée. Dès la 10<sup>ème</sup>, le déjeuner est servi au self.

Au collège et au lycée, les élèves déjeunent au self ; l'horaire dépend de leur niveau de classe : de 12h à 12h30 pour le lycée, de 12h35 à 13h15 pour le collège.

Les élèves doivent être munis de leur carte individuelle - remise à la rentrée - qui enregistre leur passage. L'élève qui oublie sa carte doit passer prendre un mot à la vie scolaire. Toute carte perdue ou détruite est refaite et facturée 10 €.

Les familles choisissent lors de l'inscription le régime souhaité pour la restauration : externe (aucun repas), 1, 2 ou 3 repas par semaine à jour fixe ou demi-pensionnaire (4 repas par semaine).

Le changement de régime n'est possible qu'à chaque début de période, avec un délai de prévenance de trois semaines. En informer le secrétariat concerné.

En cas d'absence de l'élève, le délai de carence est de 15 jours. Au-delà, les frais de restauration font l'objet d'un avoir.

Le repas occasionnel est possible à condition de prévenir, au plus tard le matin même, l'enseignant au primaire (à l'arrivée) ou l'adjoint à la vie scolaire au collège et au lycée (avant 8h).

Voir tarifs de restauration sur le site [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Contributions familiales**

Les contributions familiales sont déterminées en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge. Elles diffèrent selon le niveau de classe. Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph.

**Le montant annuel de la contribution familiale est réparti sur 10 mensualités, quelle que soit la date de sortie des élèves.**

Le régime choisi (interne, interne ville) est valable pour le trimestre entier. Le changement de statut n'est possible qu'en fin de trimestre (Noël et vacances de Printemps), après accord avec les chefs d'établissement ou les préfets.

Voir montant des contributions familiales sur le site [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Facturation**

Au cours de la scolarité, quatre factures sont adressées aux familles :

Fin septembre : 4 mensualités de la contribution familiale + le cas échéant, frais d'internat + frais de restauration + frais annexes (études, bibliothèque primaire (cotisation par enfant)).

décembre : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (études, livres, bibliothèque primaire (cotisation par famille), photos et fournitures au primaire).

mars : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (livres, fichier pastorale primaire...).

Fin juin : repas exceptionnels + frais annexes (livres).

Remarque : Toute dépense supplémentaire éventuelle fait l'objet d'un courrier spécifique et/ou d'une mention sur la facture.

Les factures seront disponibles directement sur le site « Ecole Directe », un SMS vous sera envoyé dès que les factures seront consultables. (Les codes vous seront communiqués après la rentrée).

Nous recommandons vivement le prélèvement automatique mensuel pour le règlement. Ceux qui choisissent cette solution sont priés de nous retourner dans les meilleurs délais l'autorisation de prélèvement (voir sur le site).

Pour les autres familles, les factures sont à régler dès réception avec la possibilité d'un paiement par carte bancaire sur le site « Ecole Directe ».

Le recouvrement des factures non réglées au bout de 60 jours est confié à un cabinet de contentieux.

Les familles qui rencontreraient momentanément des problèmes financiers peuvent prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans le but de trouver une solution favorable.



# Dates 2023 - 2024

## Dates rentrée des classes

Ecole	Lundi 4 septembre à 9h	Rentrée des classes de 11 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup>
	Mardi 5 septembre de 8h30 à 9h	Rentrée des classes maternelles de Moyenne Section et Grande Section (les enfants de Moyenne Section et Grande Section passent déposer leurs fournitures dans les classes le lundi 4 septembre <i>(entre 9h et 11h30 et entre 13h30 et 16h)</i> .)
	Du lundi 4 au mardi 5 :	Rentrée échelonnée de la Petite Section
Collège	Lundi 4 septembre	A partir de 9h : accueil des 6èmes internes De 10h à 16h30 : accueil de tous les 6èmes et des élèves de l'ULIS scolarisés sur ce niveau De 16h30 à 18h30 : accueil des internes de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> A 18h30 : réunion de rentrée pour les parents d'internes
	Mardi 5 septembre	8h : rentrée des 5èmes, 4èmes, 3èmes et des élèves de l'ULIS de ces niveaux 9h : rentrée des 6èmes et des élèves de l'ULIS scolarisés sur ce niveau
Lycée	Lundi 4 septembre Mardi 5 septembre	Rentrée des internes de 17h30 à 18h45 9h15 : Appel par classe puis départ avec les professeurs principaux

## Dates réunions de rentrée pour les parents d'élèves

Ecole	Mardi 5 septembre à 18h	: parents de 10 <sup>e</sup>
	Jeudi 7 septembre à 18h	: parents de 11 <sup>e</sup>
	Lundi 11 septembre à 18h	: parents de 9 <sup>e</sup>
	Mardi 12 septembre à 18h	: parents de 7 <sup>e</sup>
	Jeudi 14 septembre à 18h	: parents de maternelles
	Mardi 19 septembre à 18h	: parents de 8 <sup>e</sup>
	Lundi 25 septembre à 17h	: parents de l'ULIS

Collège	Vendredi 8 septembre de 18h à 20h	parents de la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup>
Lycée	Samedi 9 septembre, de 9h à 12h Vendredi 15 septembre De 18h à 21h	parents de Seconde parents de 1 <sup>ère</sup> et Tale

**Journées portes ouvertes : vendredi 24 novembre** de 18h à 21h et **samedi 27 janvier** de 10h à 13h30

### Dates Ecole

Photo de classe et individuelle en uniforme : vendredi 15 septembre  
 Les célébrations et eucharisties seront programmées en fonction de la disponibilité des prêtres (messe de rentrée : vendredi 8 septembre, horaire à préciser).  
 Reprise des cours Cambridge et inter : mercredi 20 septembre  
**Vacances de Pâques et Pont de l'Ascension** : du vendredi 19 avril après la classe au lundi 13 mai à 8h25.  
 Pas de cours le lundi 20 mai (lundi de Pentecôte)  
**Gala** : samedi 1<sup>er</sup> juin  
**Première Communion** : dimanche 16 juin  
**Sortie des élèves** : mardi 2 juillet à 16h

### Dates Collège

Dates de rencontres parents/professeurs :  
 6<sup>e</sup> : vendredi 10 novembre  
 5<sup>e</sup> : vendredi 17 novembre  
 4<sup>e</sup> : vendredi 1<sup>er</sup> décembre  
 3<sup>e</sup> : vendredi 8 décembre

**Gala** : samedi 1<sup>er</sup> juin  
**Ascension** : jeudi 9 mai (inclus dans les vacances de printemps)  
**Pentecôte** : lundi 20 mai, pas de cours

### Dates Pastorale Collège

Messe de rentrée : vendredi 8 septembre  
 Remise de la croix : samedi 20 janvier (pour les élèves qui feront leur Profession de Foi)  
 Profession de Foi : samedi 15 juin

### Dates Lycée

Rencontres parents/professeurs : dates à confirmer  
**Gala** : samedi 1<sup>er</sup> juin

## Dates Pastorale Lycée

**Messe de rentrée** : vendredi 8 septembre

**Retraites des T<sup>ales</sup>** à l'abbaye d'Ourscamp (Oise) du mercredi 20 au samedi 23 septembre pour 2 classes de Terminale et du mercredi 27 septembre au samedi 30 septembre pour les 2 autres classes. Fin le samedi vers 14h.

**Journée des Secondes** : jeudi 7 septembre (2<sup>ndes</sup> 4), mardi 12 septembre (2<sup>ndes</sup> 2), jeudi 14 septembre (2<sup>ndes</sup> 3), mardi 19 septembre (2<sup>ndes</sup> 1).

**Confirmation** : Samedi 25 mai à 10h30, à la Basilique Saint-Remi

## Vacances scolaires 2023 – 2024 – **ECOLE** – **COLLEGE/LYCEE**

**Les parents sont priés de tenir compte de ces dates pour établir leurs projets de vacances familiales.**

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2023 à 16h30 (à l'issue des cours, collège et lycée) Au lundi 6 novembre 2023 au matin
Noël	Du vendredi 22 décembre 2023 à 16h30 (à l'issue des cours, collège et lycée) Au lundi 8 janvier 2024 au matin
Hiver	Du vendredi 23 février 2024 à 16h30 (à l'issue des cours, collège et lycée) Au lundi 11 mars 2024 au matin
Printemps	Du vendredi 19 avril 2024 à 16h30 Au lundi 13 mai 2024 au matin Du mardi 23 avril 2024 à l'issue des cours (collège et lycée) Au lundi 13 mai 2024 au matin
Ascension	<i>Jeudi 9 mai (« pont » inclus dans les vacances de printemps)</i>
Eté	Sortie à l'école le mardi 2 juillet à 16h (pas d'étude ni de garderie) Sortie au collège, fin juin (en fonction des contraintes du DNB) Fin des cours au lycée (en fonction des contraintes du bac.)

## Relevé de notes

### Livrets scolaires de l'école

De la 11<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> : un par trimestre

Pour les maternelles : deux par année (*en février, en juin*)

Il appartient aux parents de réclamer les carnets de liaison ou les relevés à leur enfant et de les signer.

# Ecole – Classes maternelles

## Horaires

De 7h45 à 8h15	Garderie dans la cour. Entrée uniquement par la rue de l'Equerre
De 8h15 à 8h30	Accueil des enfants dans les classes
11h40	Sortie des externes
De 13h20 à 13h30	Arrivée des externes
16h30	Sortie
De 16h30 à 17h30	Garderie pour les familles qui en feront la demande. (Dans ce cas, les enfants sont remis <b>à un adulte responsable</b> ).
17h30 à 18h	Garderie commune avec les classes élémentaires.

## Pas de classe le mercredi matin

## Accueil et remise des élèves aux familles

Les enfants arrivant à l'école doivent être remis par les parents ou les adultes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit à l'enseignante.

Ils sont repris à la fin de chaque demi-journée par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux et par écrit. Aucun enfant ne peut partir seul.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires d'arrivée et de sortie.

## Vie quotidienne

Merci de mettre une tenue simple, pratique et correcte (pas de bretelles, pas de ceinture, pas de salopette, pas de body, pas de tatouages éphémères, pas de vernis à ongles).

Un tablier est obligatoire. Il doit être pratique : se fermer sur le devant et comporter le nom de l'enfant sur le devant. Il reste à l'école la semaine et est rendu aux familles chaque vendredi.

Merci de marquer au nom de l'enfant les vêtements, bonnet, chaussons, écharpe, gants... Ils retrouveront ainsi beaucoup plus facilement leur propriétaire.

Evitez les bijoux (gourmets, chaîne ...) qui risquent d'être cassés ou perdus. L'école ne saurait en être tenue responsable. Ne donnez pas de bonbons, sucettes, chewing-gum et goûter à votre enfant.

## Suivi des enfants

Vous pouvez demander un entretien à l'enseignante de votre enfant en dehors des heures de classe, sur rendez-vous.

## Absences des enfants

Merci de prévenir l'école dès le matin.

**Informations diverses**

Tout au long de l'année soyez attentifs à ce que votre enfant rapporte de l'école : il vaut mieux rendre un objet qui ne lui appartient pas.

Lisez et prenez note lorsqu'une circulaire vous parvient. Merci de la signer.

Soyez attentifs aux messages envoyés par Ecole Directe.



# Ecole – Classes élémentaires

## Horaires

De 7h45 à 8h15	Garderie dans la cour. Entrée uniquement par la rue de l'Equerre
De 8h15 à 8h25	Arrivée par la rue de l'Equerre et accueil dans les classes
8h25	Classe
11h40	Sortie des externes – Demi-pension
De 13h20 à 13h30	Arrivée des externes et rassemblement
13h30	Classe
16h30	Sortie
De 16h30 à 17h30	Etude pour les élèves inscrits.
De 17h30 à 18h	Garderie

## Pas de classe le mercredi

## Entrées et sorties

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir seuls de l'école sans accord écrit des parents. A 11h40 et 16h30, les élèves que l'on vient chercher sont attendus dans la cour de l'école.

### **Les entrées et sorties se font rue de l'Equerre.**

Horaires d'ouverture de la porte rue de l'équerre :

De 7h45 à 8h35

De 11h35 à 11h45

De 13h20 à 13h35

De 16h30 à 16h40

De 17h30 à 17h45

De 17h55 à 18h

Les enfants qui restent à l'étude, sont attendus à 17h30 dans la cour de l'école et à 18h sous le préau de la rue de l'Equerre.

## Entrées

Les parents qui accompagnent leurs enfants sont priés **de ne pas entrer dans l'école** et de **laisser leurs enfants, rue de l'Equerre.**

**L'école n'est responsable des élèves externes qu'à partir de 13h20.**

## Sorties

Les enfants qui repartent avec leurs frères et sœurs collégiens, doivent rester dans la salle polyvalente du primaire jusqu'à 12h.

A la sortie, les enfants remis aux parents sont **sous la responsabilité de ces derniers** et sont invités à quitter rapidement l'école afin de ne pas perturber la surveillance des élèves de la garderie et de l'étude.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

Les parents ne doivent pas fumer dans l'enceinte de l'école.

## Tenue vestimentaire

Voir règlement intérieur

## Demi-pension

Pour les repas occasionnels, merci d'avertir l'école le matin au plus tard à 8h25.

## Absences

Toute absence doit être signalée **le jour même** au secrétariat et à l'enseignante via Ecole Directe.

Toute absence prévue doit être signalée. **Les rendez-vous médicaux sont pris en dehors des heures de cours.**

Le travail sera récupéré auprès de l'enseignante ou d'un camarade si la demande en a été faite.

Toutes les activités inscrites dans l'emploi du temps sont obligatoires. Il en est de même pour les sorties ou activités pédagogiques organisées sur un temps scolaire. Les dates des congés scolaires sont fixées au début de l'année scolaire. Elles sont rappelées dans le guide pratique et le SJR Informations. Les familles sont tenues de s'y conformer puisque la présence dans l'établissement pendant la période scolaire est une obligation définie par la loi.

## Retards

Les retards dans la journée ne peuvent pas être excusés et sont signalés via Ecole Directe.

## Consommation

**Toute consommation alimentaire est interdite dans l'école.**

Un goûter est fourni par l'école aux enfants qui restent à l'étude.

## Infirmierie

L'infirmierie est ouverte aux élèves dont l'état nécessite des soins. Les enfants s'y rendent avec l'autorisation d'un adulte. **Les traitements médicaux sont confiés à l'enseignante, avec une ordonnance. En Petite Section, les traitements médicaux sont confiés au secrétariat.**

## Suivi hebdomadaire

Chaque vendredi, les élèves reçoivent un carnet de suivi qui doit être remis **le lundi matin signé par les parents**. L'application au travail, la conduite en classe et la conduite en général sont appréciées.

Une étoile indique un effort particulier à féliciter. Le manque de travail et les problèmes de comportement en classe et hors classe sont sanctionnés par :

- Avertissement(s)
- Retenue(s). Les retenues ont lieu le mercredi de 10h à 12h.
- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion temporaire de l'école
- Exclusion définitive de l'école
- Exclusion temporaire de la cantine
- Exclusion définitive de la cantine.

## Bilans des résultats scolaires

Périodiquement, le livret scolaire présente un bilan du niveau scolaire.

**Correspondance famille/école**

Chaque enfant possède un carnet de liaison qui sert à consigner toutes les correspondances entre l'école et la famille. Les parents sont tenus de le consulter régulièrement et de le signer. La correspondance s'effectue aussi via Ecole Directe. Vous pouvez demander un entretien à l'enseignante de votre enfant en dehors des heures de classe, sur rendez-vous.

**Le règlement intérieur de l'école apparaît dans le cahier de liaison de chaque enfant, il est à signer par l'enfant et ses parents.**

# Collège

**Préfets :** 6<sup>ème</sup> : Tiphanie LORAIN  
5<sup>ème</sup> : Natacha INGLARD  
4<sup>ème</sup> : Marie-Christine PACHECO  
3<sup>ème</sup> : Jean-Michel PRIMOT

**Secrétaire :** Karine GRUNENBAUM – 03 26 85 74 94

**Vie scolaire :** Laurent LAMBOT

**Adjointe responsable internat :** Sandra COLAS – 06 32 64 89 30

**Educateurs :** Justine ALIX, Emmanuelle LAMBOT,  
Jennifer MALMY, Jean-Marie SOYE

**ULIS :** Clélia RIVEZ (enseignante spécialisée)

**Adjointe en Pastorale Scolaire** Anne COLSON  
[pastoralelycee@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com)

**Animatrices en Pastorale Scolaire** Anne COLSON – Justine BRISSET-LEPOUTRE

## Répartition des classes

Le collège comprend 16 classes ainsi qu'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillant des enfants en situation d'handicap intellectuel, âgés de 12 à 16 ans.

## Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	9h15	8h00	8h00	8h00	8h00
Fin des cours	12h00	12h00	12h00	12h00	12h00
Début des cours	13h30	13h30		13h30	13h30
Fin cours 6 <sup>ème</sup>	16h35	16h35		16h35	16h35
Fin cours 5 <sup>ème</sup>	16h35 ou 17h30	16h35 ou 17h30		16h35 ou 17h30	16h35 ou 17h30
Fin cours 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	17h30	17h30		17h30	17h30

Pour plus d'informations, se référer au règlement intérieur.

## En cas d'absence ou de retard

Merci de prévenir au plus vite de l'absence de votre enfant, en téléphonant au standard (03 26 85 23 65 – ouvert dès 7h30) qui transmettra. En cas de retard, l'élève, muni de son carnet de liaison, doit demander une autorisation de rentrée auprès de la vie scolaire avant de se rendre en classe.

## **Carnet de liaison**

Les élèves doivent toujours avoir leur carnet de liaison avec eux.

## **Rattrapage des cours**

En début d'année, chaque élève se voit désigner un élève binôme. Les binômes s'échangent mutuellement leurs coordonnées (adresse, téléphone, mail). En cas d'absence, le binôme est chargé de transmettre le travail à son camarade.

## **Organisation des enseignements**

Pour la majorité des enseignements, les élèves ont leur propre salle de classe. A tous les niveaux, une heure tous les quinze jours animée par le professeur principal, est réservée à « l'heure de vie de classe ».

## **Suivi scolaire**

Un **bulletin trimestriel** est envoyé par courrier au domicile de la famille en fin de chaque trimestre. Il constitue le dossier scolaire de l'élève.

A tout moment, les notes peuvent être consultées sur Internet via le site « Ecole Directe » grâce à un code d'accès transmis à chaque famille en début d'année.

Le suivi des élèves est assuré quotidiennement.

## **Information et concertation avec les parents d'élèves**

Pour chaque niveau :

- En début d'année, se tient une **réunion pour les parents d'élèves** avec les préfets et les professeurs principaux : présentation des méthodes et des exigences de travail.
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ou au tout début du deuxième, ont lieu les « **rencontres parents/professeurs** » : les parents rencontrent individuellement les professeurs de leur choix. Une circulaire précisant l'organisation est envoyée en septembre/octobre via Ecole Directe.
- Durant l'année, chaque élève est en possession d'un **carnet de liaison comportant entre autres des informations pratiques ; celles concernant le travail et le comportement des élèves seront notées sur Ecole Directe.**

Tout au long de la période scolaire, les professeurs reçoivent, sur **rendez-vous**, les parents qui le désirent (faire la demande via le carnet de liaison de l'enfant ou par Ecole Directe). Pour rencontrer les préfets du collège, **merci de prendre rendez-vous via Ecole Directe.** Enfin, une fois dans l'année, les préfets rencontrent des parents délégués de l'APEL pour répondre aux questions et réfléchir ensemble aux améliorations possibles.

## **Les casiers**

Des casiers sont installés dans les salles de classe.

## **Fourniture des livres**

Les livres sont prêtés par l'établissement. Chaque livre dégradé ou perdu est facturé 20 €.

### **Centre de Documentation et d'Information**

Le CDI est ouvert de 9h à 19h. Sous réserve de places disponibles, les élèves peuvent s'y rendre :

- pendant leurs heures de permanence avec l'autorisation de l'éducateur responsable de la permanence ;
- durant la plupart des récréations, y compris durant le temps de la demi-pension, le CDI est aussi un lieu de lecture silencieuse.

Des ouvrages de prêt sont à la disposition des élèves pour une durée de 15 jours.



# Lycée

<b>Préfet</b> Secrétaire :	Orélie MINGOLLA Vanessa PARCHAO	<b>03 26 85 74 93</b> <a href="mailto:lycee@saint-joseph.com">lycee@saint-joseph.com</a>
Adjoint, vie scolaire :	Julien LAFAYE	<b>03 26 85 62 64</b> <a href="mailto:lafaye@saint-joseph.com">lafaye@saint-joseph.com</a>
Adjoint, orientation, échanges internationaux, salle ETAM	Wieslaw WENTA	<a href="mailto:wenta@saint-joseph.com">wenta@saint-joseph.com</a>
Adjoint, responsable internat :	Sandra COLAS	<b>06 32 64 89 30</b> <a href="mailto:colas@saint-joseph.com">colas@saint-joseph.com</a>
Adjointe, pastorale :	Anne COLSON	<a href="mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com">pastoralelycee@saint-joseph.com</a>
Educateurs :	Quentin BAZIN, Jean-Bernard CRETON, Philippe NAVARRO	

## Séries et enseignements

Le lycée comprend 12 classes de la seconde à la terminale.

Les spécialités proposées en 1<sup>ère</sup> et terminale générale :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais)

## Langues

Anglais – Allemand – Espagnol  
En option : L.V. 3 : Espagnol – Chinois  
Langues de l'antiquité : latin

## Options en Terminale

Mathématiques expertes  
Mathématiques complémentaires  
Droits et grands enjeux du monde contemporain

## Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	9h15	8h00	8h00	8h00	8h00
Fin des cours	12h00	12h00	12h15	12h00	12h00
Début des cours	13h30	13h30	Ou	13h30	13h30
Fin cours	17h30	17h30	13h30 (option)	17h30	17h30

Le devoir test des Secondes a lieu les vendredis de 15h40 à 17h30

## Vie scolaire

Absences et retards : Toute absence doit être signalée au Responsable de la Vie Scolaire au 03 26 85 62 64. **Les sorties anticipées ou exceptionnelles doivent faire l'objet d'une demande écrite** des parents et être présentées à M. LAFAYE au moins 48h à l'avance. **De même, les retards sont gérés à la Vie scolaire.**

Les cartes de lycéen : En début d'année scolaire, l'établissement remet à chaque élève une carte de lycéen. Les élèves doivent systématiquement être en possession de cette carte pour les passages au self. Toute carte non produite à plusieurs reprises ou endommagée sera refaite et facturée aux familles (10 €).

## La vie en équipe

Chaque élève fait partie d'une équipe d'une douzaine d'élèves. Le lycée comprend 32 équipes. L'équipe bénéficie de sa propre salle d'étude (local d'équipe) et d'un local d'activité. Les repas se prennent en équipe, midi et soir. L'équipe est confiée à un responsable d'équipe (un élève de terminale nommé par le préfet). Leur mission consiste à veiller à la qualité des relations entre équipiers, aux bonnes conditions de travail et à l'organisation des différents projets de l'équipe. Ils sont aidés par l'ensemble de la communauté éducative.

## Les temps d'équipe

Les temps d'équipes se déroulent pendant 2 heures par semaine. Les activités sont encadrées par un moniteur d'équipe (enseignant ou professionnel de l'activité concernée). L'objectif est de réaliser un projet commun, au service des autres. Les ateliers « méthodologie » sont encadrés par un enseignant et les temps de formation humaine et spirituelle par l'équipe pastorale.

### Déplacements pour les élèves du lycée

Des déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité, sans accompagnement d'adulte, peuvent être prévus pour les élèves du lycée (en référence à la circulaire 96.248 du 25 octobre 1996).

En conséquence :

- Les élèves du lycée se rendent seuls au terrain de Cormontreuil ainsi qu'à la piscine municipale, et en reviennent de même.
- Les élèves ont l'autorisation d'utiliser leur vélo pendant ces déplacements.
- Pendant ces déplacements, les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux règles élémentaires de sécurité routière.
- Les déplacements pour les activités d'équipe ou extra-scolaires sont régis par la même règle.

### Etudes

En journée, l'étude est située obligatoirement à l'ETAM.

Une première étude est programmée de 18h00 à 19h00.

L'étude du soir en local d'équipe se déroule de 20h00 à 21h15. Les Premières et Terminales qui le souhaitent peuvent, avec l'accord d'un adulte, poursuivre leur travail personnel au cours d'une étude complémentaire dans l'internat jusqu'à 22h30.

### Vie de classe

Le comité de classe est formé des deux élèves délégués élus en début d'année. Ce comité est chargé de veiller à l'esprit de travail et d'entraide au sein de la classe. Le professeur principal le rencontre régulièrement.

### Evaluations

Des jours sont banalisés dans l'année pour les évaluations des Premières et des Terminales. Le devoir-test des secondes se déroule le vendredi après-midi. Le DT est un devoir écrit en temps limité (durée de 1,5h à 4h).

Un **bulletin trimestriel** est envoyé au domicile de la famille à la fin de chaque trimestre.

A tout moment, les notes peuvent être consultées sur Internet via le site « Ecole Directe ». Les lycéens qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous avec le préfet et/ou les professeurs principaux.

### Concertation avec les parents d'élèves

Pour chaque niveau, en début d'année, une **réunion de parents d'élèves** avec le préfet et les professeurs principaux est organisée afin de présenter le lycée.

Sont également organisées des réunions d'information sur l'orientation et des « **rencontres parents/professeurs** ». Ces dernières se déroulent le samedi matin et permettent aux parents de rencontrer individuellement les professeurs de leur choix.

Tout au long de l'année, le préfet et les professeurs reçoivent, **sur rendez-vous**, les parents qui le désirent. Enfin, deux fois dans l'année, le Préfet rencontre les délégués de niveau et les parents correspondants de classe (APEL) pour répondre aux questions et réfléchir ensemble aux améliorations possibles.

## **Orientation**

Diverses actions sont mises en œuvre afin d'aider le lycéen dans la réflexion et la construction de son projet d'orientation.

- Espace Orientation en salle d'ETAM, animé par Wieslaw WENTA
- Réunions d'informations pour les parents d'élèves
- Réunions d'informations pour les élèves
- Forum de l'Enseignement Supérieur, participation des volontaires au forum de l'académie de Reims.
- Rendez-vous individuels avec le Préfet ou le professeur principal de la classe pour les élèves de terminale
- Conférences d'établissements de l'Enseignement Supérieur

Une préparation aux concours ACCES et SESAME (30 h) est proposée aux élèves. Elle se déroule dans les locaux de l'établissement, au rythme de 3h par semaine, de novembre à avril.

Places limitées, une participation d'environ 300 € est demandée.

## **ETAM**

Animée par un cadre éducatif, l'ETAM est une salle multimédia comprenant un espace documentaire, un espace d'information sur l'orientation, un espace informatique et un lieu de travail en silence. L'ETAM est ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 19h (sauf le mercredi).

Les élèves qui n'ont pas cours dans la journée (absence de professeurs, classe en demi-groupe,...) s'y rendent systématiquement.

## **Foyer des élèves**

Il est à disposition des élèves au rez-de-chaussée.

## **Echanges internationaux et voyages**

Des échanges linguistiques et culturels individuels de durée variable (2 semaines à 6 mois) sont proposés aux lycéens. Nous offrons à nos élèves la possibilité de séjourner dans 9 pays différents, dans la plupart des cas dans des établissements du réseau jésuite. Nous accueillons tout au long de l'année les correspondants étrangers de nos élèves.

Pour plus de renseignements, s'adresser à W. WENTA.

## **Fouritures scolaires**

Sur le site internet de l'établissement.

## **Manuels scolaires**

Une banque de prêt de livres est organisée par l'ARBS. Chaque lycéen se verra remettre à la rentrée la totalité des manuels scolaires (qu'il devra recouvrir et marquer à son nom) à la condition :

- de s'être inscrit sur le site d'ARBS avant la rentrée scolaire

## **Titres de transport REIMS METROPOLE**

Afin de bénéficier des titres de transports scolaires (Junior1) de REIMSMETROPOLE, il convient :

- de résider dans l'une des 6 communes du périmètre (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice Courcelles et Tinquieux)

- d'être scolarisé dans un établissement secondaire du périmètre et résider à plus de 5kms de celui-ci
- d'être externe ou demi-pensionnaire.

Pour les demandes concernant les communes hors du périmètre, les familles doivent s'adresser au Conseil Général de la Marne, service des transports (03 26 69 51 51).

Les demandes sont à faire au plus tard le 1er août.

Les formulaires de demande sont à retirer exclusivement à l'accueil de : REIMS METROPOLE – 3 rue Eugène Desteuque 51100 Reims

ou téléchargeables sur Internet : [www.reimsmetropole.fr](http://www.reimsmetropole.fr) (rubrique déplacements).



# Internat

- Internat collège et lycée : Sandra COLAS – **06 32 64 89 30**
- Coordinateur du travail scolaire au collège : M. C. BENCHEKROUN
- Educateurs : Justine ALIX, Karine GONZAGUE, Benoît LALLEMENT, Elodie LARCHERON, Kévin LOBRY, Sékou DIOUBATE, David MAI, Valentin COURRIER
- Numéro de fax : 03 26 85 74 90 (en précisant bien le destinataire du fax, le nom et la classe de votre enfant). Standard : **03 26 85 23 65**.

## Horaires au collège

	En 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	En 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>
Lever	6h45	6h45
Petit-déjeuner	de 7h à 7h30	de 7h à 7h30
Animation	16h30 à 17h45	
1 <sup>ère</sup> étude	17h50 à 19h00	17h50 à 19h00
Dîner	19h	19h
2 <sup>ème</sup> étude	19h30 à 20h30 (facultative)	19h30 à 20h30 (en fonction des résultats scolaires)
Animation	19h30	19h30
Extinction des lumières	21h15	21h30

Le lundi matin, les élèves rentrent à 9h.

Le matin, les élèves doivent avoir quitté leur chambre à 7h15 au plus tard. Le petit-déjeuner n'est plus servi à partir de 7h30 et les élèves doivent avoir quitté le self à 7h45.

Le soir, l'accès aux chambres s'effectue de 20h30 à 20h45.

## Horaires au lycée

	En Seconde	En Première/Terminal
6h45	Lever	Lever
A partir de 6h45	Petit-déjeuner	Petit-déjeuner
7h25	Fermeture du bâtiment	Fermeture du bâtiment
18h00	Etude obligatoire par niveau le lundi, le mardi et le jeudi	Etude obligatoire en équipe
19h00	Dîner	Dîner
20h00	Etude obligatoire en équipe	Etude obligatoire en équipe
21h15	Ouverture de l'internat	Ouverture de l'internat (possibilité de travailler jusque 22h30 à l'internat)
21h30	Chacun dans sa chambre	Chacun dans sa chambre
22h00	Extinction des lumières	Extinction des lumières
22h30		
Le mercredi 20h/21h15	Etude obligatoire par niveau	Etude obligatoire en équipe

Le réveil s'effectue sur l'initiative des maîtres d'internat à 6h45.

Le petit-déjeuner n'est plus servi à partir de 7h30 et les élèves doivent avoir quitté le self à 7h45.

Le lundi matin et au retour des vacances, les cours reprennent à 9h15. Le lycée est ouvert à partir de 8h30.

## **L'hébergement**

Chambres de 6 à 8 lits. Chaque chambre est équipée de deux douches, d'un grand lavabo et d'un WC. Les élèves sont regroupés par niveau de classe au collège et au lycée. Un état des lieux est effectué régulièrement ; les dégradations constatées sont facturées.

## **Les études**

Au collège :

- 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : Première étude en petits groupes accompagnés et aidés dans leur travail personnel par des enseignants et éducateurs.

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : Les études sont encadrées par des éducateurs. Des enseignants peuvent intervenir si besoin.

Un coordinateur du travail scolaire assure l'organisation générale et le suivi individuel des élèves, en relation avec les professeurs principaux et les coordinateurs pédagogiques.

Au lycée :

Chaque soir, de 18h00 à 19h00, les études se déroulent par niveau pour les secondes et dans les locaux d'équipes pour les premières et terminales. De 20h00 à 21h15, l'étude se déroule dans les locaux d'équipes pour tous.

Pour les 1ères et Terminales, il est possible de poursuivre son travail de 21h15 à 22h30, à l'internat, dans une salle d'étude (au rez-de-chaussée pour les garçons, au 2<sup>ème</sup> étage pour les filles).

Le mercredi, une seule étude est obligatoire de 20h à 21h15.

## **Les animations et sorties**

Au collège : Diverses animations sont organisées le mercredi après-midi et encadrées par des éducateurs (Laser Game, bowling, Trampoline Park, patinoire, Escape Game...). Des activités sportives sont également proposées par l'Association Sportive (encadrées par des professeurs d'EPS ou éducateurs sportifs). Chaque soir (entre 19h30 et 20h45), des activités de détente (sportives ou calmes) sont proposées.

Au lycée : Les élèves doivent justifier d'un accord parental écrit pour toute sortie occasionnelle, au trimestre ou à l'année.

Le mercredi après-midi, des activités sportives ont lieu dans le cadre de l'Association Sportive, sous la responsabilité de professeurs d'EPS.

## **Les transports**

Arrivée le lundi matin : accueil des internes à partir de 8h30 (début des cours à 9h15).  
Retour : pour les collégiens et les lycéens, le vendredi soir, à l'issue des cours (17h30) ou le samedi matin en cas de retenue.

Pour les internes domiciliés à Paris, un service de cars affrétés par l'établissement est mis en place (arrêts desservis : Trocadéro, Saint-Lazare, Bastille, Bussy), les lundis matins et les vendredis soirs.

### **Le trousseau**

Merci de tout marquer au nom de l'élève (seule manière de restituer les affaires perdues...).

Le trousseau se compose :

- Pour le dortoir : drap-housse, oreiller, couette. Prévoir un sac à linge sale. L'espace de rangement prévu pour les valises est de H365 x L455 x P750 mm.
- Pour la toilette : serviettes, nécessaire de toilette.
- 1 cadenas à clef (et non à code, avec deux clefs –au moins– en cas de perte).

### **Téléphones portables pour les collégiens**

Tous les élèves souhaitant utiliser leur téléphone portable devront impérativement avoir une étiquette sur leur téléphone (avec nom et prénom) et communiquer à la responsable la marque et le modèle du téléphone.

L'usage des téléphones portables est interdit pour les collégiens au sein de l'établissement, à l'exception d'une plage horaire après le repas du soir. Ainsi, il est demandé aux internes collégiens de déposer leur téléphone portable le lundi matin auprès du responsable de l'externat ; celui-ci sera restitué de 19h30 à 20h par une éducatrice d'internat. Les téléphones seront rendus à leurs propriétaires les vendredis soirs.

### **Téléphones portables pour les lycéens (et appareils divers)**

Les téléphones sont récupérés dès l'entrée à l'internat, entre 21h30 et 22h.

L'usage de tous appareils électriques est interdit après l'extinction des lumières.

Tous les appareils utilisés seront confisqués. (Seuls les IPOD sont autorisés pour écouter de la musique en s'endormant).

### **Le parrainage au collège**

Organisé par l'APEL, le parrainage s'adresse aux élèves internes qui le souhaitent. Il s'agit pour eux d'être parrainés par un élève externe ou demi-pensionnaire et de partager une vie de famille les mercredis après-midi ainsi que la nuit du mercredi au jeudi matin selon les souhaits de chacun.

# Pastorale

Le projet pastoral de l'établissement d'inspiration ignatienne s'appuie sur l'aide de nombreux bénévoles (parents, enseignants, éducateurs ou amis de l'établissement). Qu'il s'agisse d'aider ponctuellement ou régulièrement, d'accompagner une marche, d'animer un atelier ou un groupe de réflexion, de s'engager dans la catéchèse... **vous êtes les bienvenus ! Nous avons besoin chaque année de nouvelles personnes. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les préfets.**

## Contacts

Coordinatrice pastorale primaire : Anne GATINOIS – [gatinois@saint-joseph.com](mailto:gatinois@saint-joseph.com)

Adjointe en pastorale scolaire de l'établissement et responsable de la pastorale du lycée : Anne COLSON – [pastoralelycee@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com)

Animatrices pastorale collège : Anne COLSON et Justine LEPOUTRE

## Les Equipes d'Animation Pastorale (EAP)

Une équipe pastorale, constituée des deux chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, de l'adjointe en pastorale scolaire, des deux animatrices en pastorale scolaire du collège et de l'animatrice du petit collège veille au bon déroulement du projet pastoral à travers un travail de relecture, de réflexion et de proposition.

## Vie pastorale à l'Ecole

La catéchèse des enfants est confiée directement aux maîtresses ; elle est ainsi vécue au quotidien, tout au long de l'année. Cependant, certains temps forts requièrent l'aide de parents d'élèves, notamment les ateliers en petits groupes qui préparent à la Première Communion.

- Première Communion
- Aide à l'animation des messes : chants, décoration, liturgie...

## Vie pastorale au Collège

En 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, les élèves se réunissent chaque semaine en petits groupes autour d'un adulte pour **une heure de catéchèse**. Afin de tenir compte de leur histoire personnelle et familiale, deux cheminements différents sont proposés : « Catéchèse » ou « culture religieuse ».

Pour que ces groupes fonctionnent normalement, il est nécessaire de constituer une équipe d'environ 20 bénévoles disponibles une heure le jeudi matin. L'animatrice en pastorale prépare les séances (thème, explications, supports matériels, vidéos sur clé USB...) et est présente pour vous accompagner, répondre à vos questions ou à vos suggestions.

Les élèves de 5<sup>ème</sup> qui le souhaitent se préparent à la profession de Foi en approfondissant le Credo pendant leur séance de pastorale.

Des journées de recollection sont prévues.

Une préparation au baptême et à la première communion est proposée sur le temps du déjeuner aux élèves qui souhaitent recevoir ce sacrement.

En 4<sup>ème</sup>, les élèves vivent quatre ateliers de 2 heures, suivis d'une relecture d'une heure. Ces ateliers se déclinent sous les thèmes suivants : « Aimer », « Servir », « Réussir » et « Pardonner ».

En 3<sup>ème</sup>, nous proposons aux jeunes de s'engager dans plusieurs parcours, selon leurs vœux : « Teenstar », ou parcours sur la vie affective et sexuelle et Alpha-jeunes. Chaque parcours comprend une douzaine de séances d'une heure. Les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent demander à se préparer au sacrement de la confirmation. Ce parcours se déroule un soir en semaine après les cours.

Ces projets requièrent l'aide d'animateurs bénévoles que nous accompagnons tout au long de l'année. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous êtes les bienvenus. Nous avons besoin de vous !

Des témoignages et des célébrations seront également prévus durant l'année.

Une préparation au baptême et à la première communion est proposée sur le temps du déjeuner aux élèves qui souhaitent recevoir ce sacrement.

Une messe est célébrée chaque semaine, le mardi à 18h dans la chapelle Saint-Ignace (2<sup>ème</sup> étage du lycée) pour les collégiens et les lycéens et tous ceux qui le souhaitent.

### **Vie pastorale au Lycée**

Une formation humaine et chrétienne est proposée à tous les lycéens dans le cadre du projet des Equipes. Ils se réunissent en équipe autour d'un animateur durant six séances réparties sur l'année.

La **formation obligatoire** permet au jeune de grandir sur les trois années du lycée :

- **En seconde** : « Se connaître soi-même » : journée des secondes (marche, jeux, réflexion en petits groupes). Cette journée est accompagnée par des professeurs de 2<sup>nd</sup>e et des éducateurs.
- **En première** : « Rencontrer et découvrir l'autre dans sa différence » : Projet d'Action Sociale ou PAS. Il est demandé à chaque élève de 1<sup>ère</sup> d'effectuer un stage hors période scolaire d'une semaine ou équivalent à 30h dans un centre ou une association qui accueille des personnes en situation de handicap ou en réinsertion sociale. Ce stage est organisé par l'élève qui produira une relecture écrite qu'il soutiendra oralement et pour lequel il aura une appréciation qui sera notée sur le livret scolaire.
- **En terminale** : « Relire sa vie sous le regard de Dieu » : retraite de trois jours dans un lieu spirituel (rythmée par des conférences, des temps de réflexion en petits groupes, temps de silence et de prière).

**Les activités facultatives.** Dès le début de l'année, l'élève qui le souhaite peut s'engager dans une ou plusieurs activités de réflexion, d'entraide ou de vie spirituelle.

- Prolonger la retraite en cheminant dans un groupe accompagné par un couple, engagement réservé aux terminales.
- Se préparer aux sacrements (baptême, communion ou confirmation) en petit groupe accompagné par un adulte.
- Participer au comité pastoral qui anime la vie chrétienne du lycée et prépare les célébrations.
- Faire partie d'un groupe de prière, d'approfondissement de la foi
- S'engager dans une activité de service :
  - Conférence Saint-Joseph, visite de famille,
  - Participer à la collecte nationale annuelle de la banque alimentaire, des restos du cœur,
- Faire la catéchèse en 6<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup>.
- Animer un groupe Alpha Jeunes en 3<sup>ème</sup>

Avec les lycéens, une messe est célébrée tous les jeudis à 18h à la chapelle Saint-Ignace du lycée (2<sup>ème</sup> étage).

### **Campagne de Carême**

La campagne de Carême rassemble tout l'établissement autour d'un projet humanitaire commun. Les élèves aidés des enseignants se mobilisent pour récolter des fonds (vente de crêpes et gâteaux à la mi-carême, repas riz-pomme, services,...). La campagne de Carême est un moment fort dans l'année où nous sommes invités à vivre le partage, la prière et le pardon.

### **Conférence Saint-Joseph**

La CSJ est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSJ de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 50 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 20 familles sont régulièrement aidées et entourées.

La fête de la CSJ, moment fort de l'année, est organisée le mercredi 24 janvier après midi dans les locaux de l'établissement et est animée en partie par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSJ.

Une permanence est régulièrement tenue le mardi et le vendredi matin au bureau de la CSJ dans les bâtiments du lycée. Des bonnes volontés sont très attendues !

### **Sacristie et décoration florale**

Un parent d'élève se préoccupe du nettoyage des nappes, de l'arrosage des plantes, du rangement de la sacristie... Les bonnes volontés seront toujours les bienvenues.

**Célébrations eucharistiques à l'occasion des temps scolaires importants (rentrée, gala, fin d'année) et des grandes dates du temps liturgique (Noël, Mercredi des Cendres, Semaine Sainte) sont célébrées en communauté et présidées par notre aumônier jésuite ou le prêtre référent du diocèse.**

Chaque vendredi de Carême, pendant la pause du déjeuner, nous proposons à tous un temps **d'adoration eucharistique**.

### **Fête de la Saint Joseph**

L'établissement se réunit pour faire corps. Course de Solidarité et des célébrations à la Basilique Saint-Remi et dans notre chapelle.

Notre fête annuelle de la Saint-Joseph se déroulera **le jeudi 22 février**.

**Prières des Mères**, les lundis à 8h30, des petits groupes de mamans se réunissent dans la grande chapelle pour prier pour leurs familles et les familles de l'établissement.

# Education physique et sportive

## Tenue pratique de l'EPS

Tout élève doit posséder une tenue appropriée à la pratique des différentes activités physiques et sportives. La tenue minimale exigée est :

- une paire de chaussures multi-sports propres. (Les « converses » et autres chaussures de mode ne sont pas autorisées.)
- un short, un legging ou un jogging, un tee-shirt ou un polo
- un maillot de bain « une pièce » à usage exclusif des séances d'EPS (en 6<sup>ème</sup>), un bonnet de bain et des lunettes ou masques de natation.
- une bouteille d'eau ou une gourde remplie
- une raquette de badminton (modèle décathlon entre 10 et 15 €, pas de raquette de plage)

## Inaptitude à la pratique de l'EPS

### Au collège

La présence en cours est une obligation scolaire et la présentation d'un certificat médical ne soustrait pas les élèves au principe d'assiduité (rappel par circulaire du recteur d'académie de novembre 2012).

1. **En cas d'inaptitude totale, pour une durée déterminée, pour une activité définie**, avec à l'appui un document certifié d'un médecin qui sera donné exclusivement au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours, la présence de l'élève est obligatoire en début de cours, et seul le professeur décidera ensuite de sa participation au cours d'EPS. Celui-ci pourra ainsi valider des compétences relatives à l'organisation du cours, au fonctionnement de la leçon, aux connaissances de l'activité ou d'observation et d'entraide. Quel que soit l'inaptitude ou le handicap, le professeur veillera à adapter son enseignement. Si le professeur ne peut garder cet élève en cours (piscine, impossibilité pour l'élève de se déplacer ou autre...) alors il sera pris en charge par la vie scolaire (passage obligé), mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

De même, les rendez-vous médicaux ou autres ne pourront être pris pendant les heures du cours d'EPS, et ceci pendant toute la durée de l'inaptitude.

2. **En cas d'inaptitude ponctuelle** à la demande des parents (par écrit dans le carnet de correspondance) ou de l'infirmière de l'établissement (par le billet contenu dans le carnet de correspondance), l'élève devra présenter l'inaptitude à son professeur d'EPS. Celui-ci décidera, en début de cours, si l'élève reste au sein du cours, à travers des activités adaptées, ou s'il est pris en charge par la vie scolaire. En aucun cas, l'élève ne pourra quitter l'établissement ou rester à son domicile s'il est externe.

### Au lycée

1. **En cas d'inaptitude totale, pour une durée déterminée, pour une activité définie**, avec à l'appui un document certifié d'un médecin (seul habilité à déclarer une inaptitude), qui sera donné exclusivement au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours, la présence en cours de l'élève est obligatoire.
  - a. **En Seconde et Première**, un certificat d'inaptitude établi par un médecin suffira ; il devra être donné au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours et aucun certificat antidaté ne sera accepté !

- b. **En Terminale**, le certificat d'inaptitude rectoral sera le document référence pour toute inaptitude (classe à examen) ; il devra être rempli par un médecin et l'original devra être donné au plus tard le jour du cours d'EPS exclusivement au professeur concerné. Aucun certificat antidaté ne pourra être accepté ! Ce document pourra être retiré auprès de l'infirmière de l'établissement, du professeur d'EPS ou du coordinateur EPS.

**Quel que soit l'inaptitude ou le handicap, le professeur veillera à adapter son enseignement, mais dans tous les cas de figure, il accueillera tous les élèves.**

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours (déplacement impossible pour l'élève par exemple), alors il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

2. **En cas d'inaptitude ponctuelle**, avec un certificat médical, la présence de l'élève en début de cours est obligatoire. Le professeur d'EPS décidera si l'élève reste au sein du cours à travers des activités adaptées.

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours, il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

# Association Sportive

Les collégiens et lycéens qui le souhaitent peuvent pratiquer le sport en compétition et/ou approfondir une activité au sein de l'Association Sportive. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi ou sur le temps de midi. Les compétitions ont toujours lieu le mercredi après-midi.

## Au collège

### **Professeurs responsables :**

Laurence DEGARDIN : Filles (années de naissance 2008 à 2013)

Florent SEURET : Minimes et cadets garçons (2008 à 2010)

Professeur E.P.S : Benjamins garçons (2011 à 2013)

### **Comment s'inscrire ?**

Auprès du professeur d'E.P.S à la rentrée avec :

- demande de licence UNSS et autorisation parentale
- 20 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces

Il est possible de rejoindre l'AS du collège en cours d'année en demandant un formulaire d'inscription aux professeurs d'EPS.

**Une réunion d'informations est organisée en début d'année, le mercredi 13 septembre 2023 à 13h30 au grand gymnase pour le collège.**

### **L'AS au collège**

Au collège, les élèves ont la possibilité de pratiquer, en entraînement ou en compétition, plusieurs disciplines sportives au cours de l'année. Les activités proposées sont :

- En entraînement (le temps de midi) : acrosport, cirque
- En compétition (environ 3 à 4 journées dans l'année par activité : athlétisme, handball, basket, futsal, badminton, tennis de table, football (une journée), cross, judo, tennis, équitation et golf.

## Au lycée

**Professeurs responsables :** Olivier LOVISCO et Anthony REITER

### **Comment s'inscrire ?**

Courant septembre 2023, des permanences seront organisées entre 12h15 et 13h30, au bureau E.P.S. Fournir :

- une autorisation parentale
- 25 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces
- certificat médical pour l'inscription à l'activité rugby

## **L'AS au lycée**

Les sports possibles sont : football, futsal, tennis, golf, cross, rugby, basket, handball, badminton et badminton.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans plusieurs disciplines sportives.

Seule l'activité rugby bénéficie d'un entraînement hebdomadaire. Les activités : badminton, futsal, tennis voire golf peuvent bénéficier d'entraînements ponctuels selon les disponibilités des professeurs.

Nous participons aux compétitions UGSEL et UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) le mercredi après-midi.



# Divers

## Association Saint-Joseph

L'Association Saint-Joseph est une association Loi 1901 dont l'objet est d'assurer la responsabilité administrative, financière et l'orientation pédagogique de l'établissement Saint-Joseph. Elle est placée sous l'autorité de la tutelle jésuite.

L'Association comprend environ 70 membres associés qui se réunissent deux fois par an en Assemblée Générale.

Le **Conseil d'Administration** (CA) de l'Association Saint-Joseph est constitué :

- du bureau dont les membres sont : Dominique HIGEL, Président, Florence LANG, Vice-présidente, François MIRAT, Trésorier et François-Xavier GUEDET, Secrétaire
- de membres élus : Chihab BENCHEKROUN, Valéry BRABANT, Marie-Hélène CONRAUX, Philippe DAUGER, Magali de LA MORINERIE, Pierre HEIDSIECK, Nicolas LOMBARD, Géraldine PEYRELONGUE, Jean-Michel PRIMOT, Anthony REITER, Marie-Laure STEIP, Charles TASSIGNY
- d'un membre de droit : Xavier NUCCI, sj
- de 6 invités : Anne GATINOIS et Olivier HAUTIER (avec voix consultatives), Claire LEFEVRE, Orélie MINGOLLA et Franck BARTHELEMY.

Le CA se réunit en moyenne une fois par mois. Des commissions sont mises en place sur des sujets clefs : pastorale, international, tarifs, travaux, etc... Vous trouverez plus de renseignements à la page Association Saint-Joseph du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

## Association des Parents d'élèves (APEL)

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre représente les parents des enfants inscrits dans l'établissement. A ce titre, elle est en contact avec les responsables de l'établissement afin de faire part des questions des parents et de proposer son aide (BDI, prêts de livres, organisation des « Galas »...).

Les personnes souhaitant s'investir sont les bienvenues !

Pour rejoindre l'APEL ou contacter un responsable, nous vous invitons à consulter la page APEL du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

## Association des Anciens Elèves (AAESJ)

L'Association des Anciens Elèves de Saint-Joseph est au service des anciens élèves, des élèves actuels et de l'établissement. Elle gère la rubrique « anciens » du site internet de Saint-Joseph, le site « Saint-Jo Emploi » pour les anciens en recherche d'emploi, le fichier des anciens élèves (consultable sur Internet), l'annuaire en ligne, adresse la revue « LE SOURIRE » aux anciens élèves à jour de leur cotisation, participe à l'organisation de la « journée des carrières » destinée aux lycéens et soutient financièrement la CSJ, les actions humanitaires des anciens élèves et le financement de bourses pour des élèves défavorisés. M. Fabien FRAEYMAN en assure actuellement la présidence.

Pour contacter l'AAESJ : [anciens@saint-joseph.com](mailto:anciens@saint-joseph.com)

Rubrique « anciens » du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Association rémoise immobilière de l'enseignement secondaire (ARIES)**

Propriétaire des locaux de Saint-Joseph, elle a la charge de l'entretien des immeubles et à ce titre porte le projet de rénovation de la chapelle. Son président est M. Yann VELLY. Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an.

### **Le Sourire**

La SARL « Le Sourire de Reims » édite la publication bi-annuelle de l'établissement. M. Philippe DOUCET en est le directeur-gérant. Anaïs DAVID-CENSIER (publicité) et Jérémy TORRES (rédaction) en assurent la réalisation.

### **Conférence Saint-Joseph**

La CSJ est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSJ de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 45 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 20 familles sont régulièrement aidées et entourées.

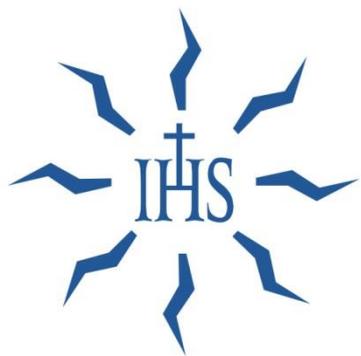
La fête de la CSJ, moment fort de l'année, est organisée un mercredi après-midi de janvier dans les locaux de l'établissement et est animée par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSJ.

Une permanence est régulièrement tenue les matins au bureau de la CSJ dans les bâtiments du lycée. Les bonnes volontés sont les bienvenues !

### **Chorale de Saint-Joseph : la chorale recrute !**

Enseignants, personnels, parents, amis de Saint-Joseph qui aimez chanter, rejoignez notre chœur pour animer quelques messes et/ou pour chanter un répertoire de chants profanes. Renseignements : benedictedorangeon@gmail.com



# Saint-Joseph **REIMS**

---

É C O L E

C O L L È G E

L Y C E E

I N T E R N A T

E X T E R N A T

---

177, rue des Capucins • CS 70005 • 51095 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 85 23 65 • Fax 03 26 85 74 90

e-mail : [info@saint-joseph.com](mailto:info@saint-joseph.com) • [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)